



Le 4 mars 2022

Lettre ouverte de personnes membres des mouvements citoyens suisses

Qui dit printemps dit ménage de printemps !

Une enquête sur les décisions de lutte contre la pandémie est primordiale

Partout, on respire de nouveau après les assouplissements décidés par le Conseil fédéral. Tout est bien qui finit bien ? Nous pensons que non. Après deux années en mode de pandémie, il est impératif de faire une halte et de passer scrupuleusement en revue les événements passés. Nous voulons une société qui ressort plus forte de la crise, qui ose le débat et qui se questionne sur la direction à suivre. Au cours de la plus grande crise mondiale jamais connue pendant les années d'après-guerre, nombreux sont ceux qui ont été ébranlés et les bouleversements sociaux ont été très profonds. Nul ne peut prédire pour l'instant l'ampleur totale des dégâts causés par les mesures qui ont été prises. Par ailleurs, de nombreux signes laissent à penser que l'on s'acharne à maintenir des mesures qui, à ce jour, n'ont été d'aucune utilité démontrable et qui portent atteinte à la Constitution ainsi qu'aux droits de l'Homme.

C'est pourquoi nous demandons la constitution d'une commission d'enquête extra-parlementaire, indépendante CEEP sur les décisions de lutte contre la pandémie. Tout de suite !

Pourquoi une enquête est nécessaire

Le seul fait qu'en l'espace de deux ans, au moins 60 milliards de francs suisses provenant de l'argent des contribuables¹ aient été dépensés pour la prise de mesures et que des garanties et sûretés d'un montant supplémentaire de 42 milliards aient été accordées, justifie une enquête à large échelle.

Le 12 février, ils ont été 10 000 à déposer auprès du Département fédéral des finances une demande de plainteⁱⁱ contre la politique de lutte contre le COVID-19 poursuivie ces deux dernières années et à réclamer des dommages-intérêts.

À ce jour, il n'existe aucune preuve scientifique de la dangerosité du SARS-CoV-2 pour une grande partie de la population par rapport aux coronavirus et virus de la grippeⁱⁱⁱ circulant tous les hivers, ni du caractère proportionné et du bien-fondé des mesures qui ont été prises. D'après toutes les informations dont nous disposons aujourd'hui, la pandémie de SARS-CoV-2 est une pandémie de test générant essentiellement ses « cas » au moyen de tests PCR très inexacts et mal utilisés pour un seul virus dont la dangerosité est modérée.^{iv}

Pour résumer, nous demandons que la CEEP analyse minutieusement tous les critères décisionnels, toutes les décisions qui en ont résulté ainsi que chacune des mesures quant à leur caractère proportionné, leurs preuves scientifiques, leur pertinence médicale et leur conformité avec la Constitution et les droits de l'Homme.

En particulier, les calculs des taux d'occupation des lits hospitaliers ainsi que la suppression massive du nombre de lits d'hospitalisation et de lits de soins intensifs en 2020/21 doivent faire l'objet d'une explication. Tous les tests et toutes les méthodes de test, au même titre que les « statistiques de cas » générées sur la base de ces tests nécessitent une analyse approfondie. Les accords conclus avec les entreprises pharmaceutiques doivent être dévoilés au grand public. La démarche d'homologation des vaccins contre le COVID-19 (et des tout nouveaux vaccins génétiques à base d'ARN messager) ainsi que leurs effets secondaires doivent impérativement être soumis à des analyses et communiqués de manière transparente. Il est primordial de lever le voile sur les conflits d'intérêts potentiels entre les décideurs. Dans ce contexte, il sera particulièrement important de faire le point sur le rôle de la « COVID-19 Task Force ».^v

Il est impératif de mettre en évidence si et de quelle façon des évaluations des risques ont été réalisées au cours des deux dernières années avant la mise en place des mesures (études de cohorte sur le SARS-CoV-2, évaluations des risques de nature sociétale, sociale et juridique tels que ceux en rapport avec l'introduction des règles des « G »^{vi}).

Par ailleurs, il est crucial de vérifier si le Parlement s'est acquitté à chaque instant de son devoir de surveillance en vertu des articles 169 et 170 de la Constitution fédérale et de savoir sur quels critères il s'est appuyé pour prendre ses décisions.

Une commission d'enquête parlementaire CEP, telle qu'elle est partiellement visée, n'est pas suffisante. Les décisions ne doivent pas être examinées par les parlementaires et groupes d'intérêt qui en ont été coresponsables et qui les ont soutenues.

Les assouplissements sont-ils un cheval de Troie ?

Le rapport final de la COVID-19 Task Force^{vii} du 15.02.2022 nous montre clairement de quoi l'avenir aura l'air : tests, surveillance génomique de la population, surveillance immunitaire, port du masque saisonnier et vaccinations régulières sont censés devenir une nouvelle normalité.

On ignore ce qu'il advient des données des certificats Covid collectées à ce jour. En revanche, il semble clair qu'au cours des deux années passées, la surveillance numérique des citoyennes et des citoyens a fait un pas de plus vers la fusion de notre identité biologique et numérique.^{viii}

À notre sens, il est tout à fait scandaleux de commander des millions de doses de vaccins supplémentaires contre le COVID-19 sans examiner sérieusement les autorisations

(provisoires) délivrées à ce jour et les effets secondaires. Une analyse précise des essais cliniques n'a démontré aucune utilité à ce jour. Il est particulièrement urgent d'examiner les vaccins COVID-19 pour les enfants.^{ix}

Il est très préoccupant de constater les efforts menés récemment par l'Organisation mondiale de la Santé OMS pour créer un instrument de droit international ayant force obligatoire pour lutter à l'avenir contre les situations pandémiques, capable à tout moment d'abolir la Constitution des pays.^x La Suisse est étroitement impliquée à ce processus.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont la liberté et l'obligation d'agir indépendamment de l'OMS. La Confédération ne peut se prévaloir de compétences spéciales pour lutter contre des agents pathogènes modérément dangereux.^{xi} De surcroît, le Conseil fédéral, dans son message concernant la révision de la loi sur les épidémies de 2010, s'est prononcé contre une adoption automatique des directives de l'OMS.^{xii}

Nous voulons une Suisse libérée de l'arbitraire des organisations corrompues qui ne pensent qu'au pouvoir et à l'argent !

Nous n'aurons pas de répit tant qu'une enquête ne sera pas effectuée.

Outre le Comité des juristes^{xiii}, le mouvement citoyen «Aufrecht Schweiz» exige aussi une enquête et la mise en place d'un tribunal correctionnel. En avril 2021 déjà, 55 577 citoyens avait signé la pétition Printemps2020 réclamant la constitution d'une CEEP. Les 10 revendications sont toujours d'actualité : www.printemps2020.com.

Dès que la CEEP aura entamé son travail, les signataires s'attendent à recevoir régulièrement des informations brutes, transparentes et publiques sur les résultats et les auditions publiques. Nous, les organisations ici représentées, sommes disposées à mener une collaboration active et constructive.

Nous n'aurons pas de répit tant que les questions soulevées par la crise n'auront pas été examinées et que le discours n'aura pas été lancé à l'échelle du grand public.

ⁱ <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/1209627/umfrage/staatlichen-ausgaben-im-zuge-der-corona-krise-in-der-schweiz/>

ⁱⁱ Demande de plainte, déposée le 12.2.2022. <https://wirmenschen.ch/fr/a-propos-de-nous/> (dossier en allemand)

ⁱⁱⁱ Office fédéral de la santé publique, p.ex. bulletin grippe saisonnière 2018/19; page 13 et 14 :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/suche.html#grippe%20saisonn%C3%A8re%202018%2F19> Chaque année, des virus de la famille des Corona virus se transmettent au même titre que des virus de la grippe et des refroidissements. On sait que les différents virus de la famille des Corona virus sont responsables de 5-15% des infections grippales et des pathologies liées affectant les voies respiratoires.

^{iv} Grand Jury jour 3 - Test PCR (en anglais): <https://odysee.com/@GrandJury:f/Grand-Jury-Day-3-en-online:7> 14. Februar 2022

^v RE-CHECK; Catherine Riva, Serena Tinari ; « Science en mode pandémie: l'étrange cas de la Swiss National COVID-19 Science Task Force » <https://www.re-check.ch/wordpress/fr/science-pandemie-task-force/> 19.2.2021

^{vi} Déclaration de juristes suisses: «L'obligation de certificat 2G est anticonstitutionnelle» du 24.12.2021: <https://juristen-komitee.ch/declaration-2g/-FR>

^{vii} Swiss National COVID-19 Science Task force : «Rapport scientifique et aspects de la gestion du SARS-CoV-2 au cours des 12 prochains mois, 15 février 2022 » <https://scienctaskforce.ch/fr/rapport-scientifique-15-fevrier-2022/>

^{viii} RE-CHECK; Catherine Riva, Serena Tinari | Jannes van Roermund ; «Function creep» en mode pandémie: l'étrange cas des certificats Covid-19 – Récapitulatif : <https://www.re-check.ch/wordpress/fr/function-creep-certificats-covid-19-recapitulatif/> nov./déc. 2021

^{ix} Réinfo Santé Suisse International – « Manifeste pour les enfants » <https://www.reinfosante.ch/manifeste-pour-les-enfants-copy/>

^x Conseil européen, Conseil de l'Union européenne: <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/coronavirus/pandemic-treaty/>

^{xi} Constitution fédérale suisse art. 118 II lit. b

^{xii} Message concernant la révision de la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp) ; 12.2010 https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Regulierung/regulierun_gsfolgenabschaetzung/vertiefte-rfa/revison-des-epidemiegesetzes/botschaft--dezember-2010-.html page 345 S. 364; Art. 6, Abs. 2 lit. B EpG

^{xiii} Stellungnahme des *Juristen Komitees* vom 19.2.2022: <https://juristen-komitee.ch/wp-content/uploads/2022/02/2022-02-19-Stellungnahme-CB-auf-BR-DE.pdf> (en allemand seulement) et Le virus des Libertés, Henri Gendre : « Constitution, ordre constitutionnel et situation sanitaire » <https://www.levirusdeslibertes.ch/post/constitution-ordre-constitutionnel-et-situation-sanitaire> 4.2.2022